

OMPI/IP/HEL/00/4

ORIGINAL: anglais

DATE: octobre 2000



DIRECTION GÉNÉRALE DES BREVETS  
ET DEL'ENREGISTREMENT  
DE LA FINLANDE



ORGANISATION MONDIALE DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**COLLOQUE SUR  
LA CREATIVITE ET LES INVENTIONS – UN AVENIR MEILLEUR  
POUR L'HUMANITE AU 21<sup>E</sup> SIECLE**

organisé par

l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

et

la Direction générale des brevets et de l'enregistrement de la Finlande

en coopération avec

le Ministère du commerce et de l'industrie de la Finlande,

le Ministère de l'éducation, de la science et de la culture de la Finlande

et

la Chambre de commerce internationale (CCI),

la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA),

la Confédération industrielle et patronale finlandaise (TT),

la Fédération nationale d'inventeurs finlandais (KEKE)

**Finlandia Hall**

**Helsinki, 5 – 7 octobre 2000**

LES INVENTEURS, INNOVATEURS ET CRÉATEURS  
PEUVENT-ILS TIRER PROFIT DE LEURS RÉALISATIONS, QUELLE DEVRAIT ÊTRE  
LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT

ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVENTEURS MEXICAINS

*M. Guillermo González Camarena Becerra Acosta, directeur général de la Fondation  
Guillermo González Camarena, Mexico, D.F., Mexique*

Le Mexique est un pays où le génie ne connaît pas de frontière, la créativité étant une des nombreuses qualités innées du peuple mexicain. La mise en valeur de pareil talent exige toutefois un appui constant. Aujourd'hui, de nombreux secteurs de la société mexicaine négligent de promouvoir l'invention et la recherche scientifique. De ce fait, de nombreux projets sont restés à l'état d'ébauche et n'ont donc pas abouti, tandis que certains autres ont pu trouver un appui à l'extérieure et ont été réalisés à l'étranger.

Quand ils ne peuvent trouver des appuis suffisants dans leur pays, les inventeurs mexicains mettent fin à leur travail de création ou quittent leur patrie à la recherche de possibilités meilleures. C'est bien regrettable puisque le Mexique devrait pouvoir exploiter ses propres talents, tout en améliorant l'économie et le bien-être national. Tout projet qui aboutit à la production de biens et de services contribuera à augmenter l'emploi et stimuler la croissance économique.

Sur la route longue, difficile et parfois décevante qu'il faut suivre avant qu'une idée, une découverte ou une invention ne puisse être mise en pratique, nous nous heurtons à un enchevêtrement d'intérêts, de réussites et d'échecs. La propriété intellectuelle, les brevets, les primes, les inventions, les transferts de technologie, le scepticisme, la croissance économique, l'espionnage industriel et le plagiat, la législation sur les brevets, le financement des recherches, la vente et l'achat de procédés et de prototypes, la rétribution revenant aux chercheurs et aux inventeurs, et la dépendance technologique croissante du Tiers Monde vis-à-vis du monde développé sont autant de facteurs qui nous empêchent de jour en jour d'huiles choses conçues hier par un très petit nombre pour le bonheur et le bien-être de tous.

“Innovation” est un terme créé par Amado Santiago, ingénieur, inventeur et chercheur mexicain, qui s'efforce ainsi de synthétiser en un seul mot les appuis multiples exigés pour qu'une innovation soit transformée en un bien de consommation.

L'essentiel est de garder à l'esprit qu'une innovation technologique n'est que la conséquence d'une invention ou d'une découverte, et qu'elle pourrait rester à l'état de notion abstraite si elle n'est pas soumise au processus de l'innovation pour devenir un nouvel objet de consommation. La nouveauté technologique ne peut survivre toute seule et sans “innovation” n'aboutira à rien.

Deux paramètres sous-tendent cette notion nouvelle. L'une est la continuité de l'effort; l'autre l'évolution. Ces facteurs qui semblent se contredire sont intimement liés. L'une peut être isolée de l'autre et c'est de la façon dont ils sont utilisés que dépend l'échec ou la réussite.

Toute politique dans ce domaine devra s'orienter vers l'avenir, si l'on considère qu'elle subira très probablement des modifications continues, selon le cadre d'analyse appliqué et les moyens disponibles. Les objectifs retenus seront forcément mobiles et de nature transitoire. Dans le cadre de l'innovation, la capacité d'évoluer doit être à la fois permanente et immédiate afin de garantir la stabilité et la continuité.

Un autre aspect essentiel de cette notion est l'étude de l'avenir. Prévoir l'avenir est si aléatoire qu'il faut avoir à tout moment la possibilité de modifier nos options technologiques

et de changer ce que nous avons aujourd'hui pour ce que nous obtiendrons demain soit ni dépassé ni inutile.

Situer l'innovation dans le contexte du temps est la tâche principale de l'"innovation" et certainement la plus complexe, la plus difficile, et celle qui se heurtera à de nombreux obstacles dans l'avenir.

Un grand nombre d'idées actuelles ne peuvent trouver place dans notre société d'aujourd'hui, mais pourront être exploitées demain. Par contre, les sur le lendemain, elles seront déjà dépassées. C'est un phénomène difficile à comprendre, surtout pour ceux qui cherchent à prévoir ce que sera l'avenir à partir des bases économiques et sociales actuelles et passées.

L'innovation technologique est créatrice de technologie, et si vous la soumettez au processus de l'"innovation" elle aura pour effet – cette condition étant satisfaite – de produire et de multiplier l'innovation. L'"innovation" est un maillon d'une chaîne qui détermine l'utilisation, la consommation et l'évolution d'un produit. Grâce à l'évolution, l'innovation a transformé nos habitudes et nos traditions. Elle stimule rapidement des modes de pensée qui façonnent l'éducation et les relations sociales.

Le tourbillon de la communication auquel nous assistons en ce début d'un nouveau millénaire est une panacée productrice d'évolution mais en même temps détonateur, palliatif, innovation et résultat. Le déséquilibre et le manque d'adaptabilité qui engendreront l'innovation auront des conséquences qui se feront sentir sur la route de l'avenir. Comme c'est toujours le cas, l'évolution est confrontée à deux courants : ceux qui la désirent et ceux qui la craignent bien qu'ils contribuent, d'une certaine manière, à la créer en utilisant l'innovation.

Il était impératif de créer au Mexique un organisme de l'"innovation" qui serait chargé de mettre au point un plan d'opération stratégique devant appuyer systématiquement la mise en valeur des capacités de la communauté des inventeurs et promouvoir la création d'une culture nationale de l'"innovation" grâce à une initiative visant l'amélioration des innovations technologiques.

Assumant cette mission, nous nous sommes adressés au Programme global de développement des micro-entreprises, actuellement mis en œuvre au Mexique par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement mexicain, avec l'aide de la Banque nationale de développement.

## PROGRAMME GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DES MICRO-ENTREPRISES

### INTRODUCTION

Il y a presque deux ans, la Banque de développement du Gouvernement mexicain, la Nacional Financiera (NAFIN), a estimé qu'il fallait d'urgence mettre en œuvre un programme de développements spécialement conçu pour amorcer et entretenir le développement des plus petites unités productives du pays. Ce programme devait avoir une portée considérable, visant non seulement à créer des voies d'accès effectives au crédit mais aussi à influencer les facteurs qui s'opposent à l'évolution des micro-entreprises.

Une enquête a été menée afin de déterminer ce qui a été fait dans différents pays, et principalement au Mexique, pour venir en aide aux micro-entreprises, à certains secteurs négligés et aux communautés les plus pauvres. L'on a attentivement analysé les propositions méthodologiques soumises par les fondations, les organismes bilatéraux et les organisations multilatérales.

Il a été décidé d'amorcer le programme sans attendre la mise au point définitive d'une méthodologie complète et de procédures normatives. L'on a préféré ne passer que par les manuels d'opération des bureaux de la NAFIN ou des sociétés d'étude, mais avancer en s'appuyant sur la conception du programme avec plusieurs organismes des secteurs publics, privés et sociaux, et des facteurs essentiels étant la participation critique et résolue des micro-entreprises et des producteurs des secteurs et milieux pauvres ou même exclus.

L'on a pu ainsi concevoir et mettre en œuvre le programme sous la forme de cinq initiatives appelées projets pilotes, action collective entreprise avec plusieurs organes dont: les gouvernements de cinq entités fédératives; le Secrétaire fédéral au développement social et à la protection de l'environnement; l'Institut mexicain de la propriété industrielle; la Commission nationale des femmes; la Fondation Guillermo González Camarena; et, tout particulièrement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a signé un accord de coopération avec la NAFIN pour mettre en route le Programme global. Pendant plus d'un an, celui-ci a bénéficié du concours extrêmement actif du PNUD. À la date du présent document, plus de 1000 microproducteurs travaillent énergiquement en suivant la méthodologie fixée par le programme. Ils sont constitués juridiquement auprès de banques commerciales six organisations de développement (en espagnol, Organización de Fomento) et cinq Fonds pour la compétitivité et le développement, avec un total de 235 000 dollars É.-U., qui leur a permis d'ouvrir une ligne de crédit commençant à 270 000 dollars et qui sera doublée tous les six mois pour atteindre un montant total de 17,2 millions de dollars et demi.

## PRINCIPES DE BASE

La phase pilote et la participation résolue de tous les acteurs concernés ont permis de confirmer, d'adapter et d'enrichir les cinq principes de base sur lesquels se fonde le Programme global:

1. Un refus catégorique de toute forme de patronage, en reconnaissance du fait que l'efficacité et la compétitivité ne sont pas un aspect intrinsèque des établissements producteurs. Le programme n'est pas un mécanisme philanthropique destiné à résoudre les problèmes, mais un plan stratégique devant mettre en route des initiatives grâce auxquelles les microproducteurs et les micro-entreprises pourront résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Le Programme global n'a pas été conçu pour fonctionner comme un instrument du secteur public, mais comme une proposition d'action permettant aux micro-entreprises et microproducteurs de parvenir par eux-mêmes à un mode de développement intégré.
2. Parmi ses principes fondamentaux, le Programme global comprend celui de la viabilité financière. Il n'est pas postulé que l'aide apportée doive nécessairement être subventionnée. C'est à préciser que se trouve le défi: faire en sorte que tous les mécanismes d'aide fonctionnent selon des principes élémentaires de rentabilité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra assurer la continuité indispensable du Programme. Si l'on parvient à éliminer toute forme de

patronage, toutes les exigences des pratiques de la gestion d'entreprises seront reconnues valables.

3. Atténuation de la pauvreté et développement communautaire sont deux des principaux objectifs du Programme global. La viabilité financière devrait créer un ensemble de "cercles vertueux" d'autonomisation économique et améliorer la situation des micro-entreprises et microproducteurs. Dans le cas des unités de production les plus petites, le fait d'accéder uniquement à des crédits est parfois inutile ou même nuisible. De nombreuses autres mesures d'assistance sont nécessaires pour que les communautés et les micro-entreprises puissent améliorer leurs bilans grâce à leur propre activité productive. La viabilité financière n'est pas évaluée isolément; il faut aussi prendre en compte les répercussions du programme sur l'atténuation de la pauvreté et le développement communautaire.

4. Le programme comprend aussi un autre élément fondamental : la promotion d'un développement équitable, dont le rôle est de contribuer à éliminer les obstacles et les insuffisances structurelles qui empêchent d'offrir des chances égales à tous dans le processus du développement économique et social, démarche qui se fonde essentiellement sur le respect des droits de l'homme.

Dans le Programme global, les micro-entreprises ne sont pas considérées comme jouissant d'une forte priorité pour la simple raison qu'elles sont petites. L'objectif prioritaire du programme est de contribuer à assurer que les plus petites unités productives, les micro-entreprises et les microproducteurs ne seront plus délaissés par le système officiel d'aide aux entreprises. Le but particulier du programme est d'offrir à tous des chances égales dans le domaine des activités économiques. C'est la raison pour laquelle le Programme global mis en œuvre comprendra huit éléments visant des groupes précis:

- Inventeurs/micro-entreprises et/ou microproducteurs
- Femmes chefs d'entreprise et productrices
- Jeunes chefs de micro-entreprises et microproducteurs
- Chefs d'entreprise et microproducteurs plus âgés
- Chefs d'entreprise et microproducteurs handicapés
- Microproducteurs dans le domaine des activités artistiques et culturelles
- Chefs de micro-entreprise et microproducteurs dans le domaine de l'art populaire
- Microproducteurs appartenant aux communautés indigènes et aux groupes exclus

5. Le développement de la compétitivité est un principe stratégique du Programme global. Une aide est fournie aux micro-entreprises non seulement pour survivre mais aussi pour jouer un rôle actif dans le processus de la modernisation économique. Les hommes et femmes travaillant dans les domaines non structurés ne sont pas exclus des bénéfices du programme. Au contraire, ils en constituent un élément essentiel, l'assistance ayant précisément pour objet de permettre aux producteurs et aux chefs d'entreprise de participer à l'économie structurée, puisque l'on reconnaît que ce n'est pas en restant dans le secteur non structuré qu'ils pourront se développer et demeurer compétitifs.

## II. STRATÉGIE

Initiative individuelle et action collective: une entreprise communautaire n'est pas une entreprise individuelle. Le programme reconnaît aussi que le principal inconvénient pour le petit producteur, en particulier un micro-entreprise, n'est pas le fait que son entreprise est petite, mais qu'elle agit

seule. Elle fonctionne de manière isolée, dans une économie dont les éléments sont de plus en plus étroitement liés les uns aux autres.

C'est un fait qu'au Mexique, pour certaines micro-entreprises ou microproducteurs, le seul moyen de se développer, et dans certains cas de survivre, c'est d'avoir la volonté et les moyens de conjuguer leurs forces à celles d'autres unités économiques qui se consacrent à des activités analogues, afin que tous puissent tirer profit et soutenir plus aisément la concurrence.

La notion qui sous-tend cette coopération particulière n'est toutefois ni celle d'une coopérative ni celle d'une fusion, mais plutôt un moyen de collaboration, une alliance stratégique qui, respectant chaque micro-entreprise et chaque personne individuellement, encourage et facilite tout effort conjugué visant l'acquisition d'un pouvoir de négociation plus considérable.

Les micro-entreprises et les microproducteurs peuvent se joindre à une entreprise commune particulière ou cesser d'en faire partie à condition qu'il y ait des raisons commerciales valables de le faire. Ils ne sont pas liés par un engagement officiel écrit. L'expérience montre qu'une action collective n'est réussie que là où l'on est libre d'y participer ou non.

Les incitations spéciales sont également exclues, puisqu'elles ont tendance à fausser la notion d'effort collectif. Les participants doivent toujours être persuadés qu'il sera plus avantageux d'agir ensemble qu'individuellement. Toute initiative collective qui ne parvient pas à accroître les recettes des entreprises se passe à côté de son objectif.

Dans le cadre du programme, les membres du Grouped'appuient sur les projets des micro-entreprises peuvent collaborer, mais ont toujours la liberté d'agir de leur propre chef et d'avancer à leur propre rythme. Les résultats obtenus et les niveaux de profit particuliers dépendront toujours de l'efficacité et de l'ampleur de chaque action individuelle. Renforcement des avantages compétitifs. L'on reconnaît généralement que les micro-entreprises peuvent non seulement survivre sans protection spéciale, mais jouissent aussi de certains avantages compétitifs qui leur donnent de meilleures chances de se développer. L'on estime, naturellement, que ce type d'avantage ne peut devenir un élément de concurrence que si elle est correctement exploitée. Les projets pilotes sont mis en évidence les avantages compétitifs suivants :

un contexte plus souple, qui permet de créer ou d'utiliser des innovations technologiques de manière productive et avec des niveaux de coût et d'investissement plus faibles;

une plus grande capacité de se spécialiser dans la production de volumes réduits de biens et de services de qualité supérieure à la fois en ce qui concerne la conception et les matières premières;

de meilleures chances structurelles d'assurer une spécialisation à la fois flexible et rentable;

de meilleurs moyens d'établir des liens personnels sur le plan des relations de production.

Le Programme global note qu'un problème fréquent avec les petites unités de production provient de ce qu'elles ont mal choisi le marché ou leur source d'approvisionnement. Plus grave encore, comme le montre l'expérience, est le fait que les avantages compétitifs découlant de leur dimension réduite n'ont été que très rarement pris en compte au moment de

choisir les produits et les services qu'il se propose d'offrir. Les organisations de développements s'efforcent de remédier à cette insuffisance.

3. Liaisons du côté de l'offre et de la distribution. Une des tâches les plus importantes du Programme global est de soutenir les inventeurs et les micro-entreprises et de les aider à créer des liens structurels avec les marchés les plus favorables et avec les fournisseurs les plus fiables de biens, de matières premières et de services.

Dans le cas des micro-fournisseurs, les Organisations de développement les aident à conclure des arrangements officiels pour l'approvisionnement d'entreprises grandes et moyennes dans leurs régions respectives. Avec la collaboration de comités de soutien, en particulier ceux du PNUD et de la NAFIN, elles ne se contentent pas d'encourager la sous-traitance mais aussi des programmes spéciaux portant sur le développement des réseaux d'approvisionnement et de distribution.

Soutien à d'autres initiatives de développement. Le programme s'efforce de soutenir et de compléter, sans double emploi et sans les remplacer, d'autres instruments et programmes d'assistance déjà mis en œuvre par différentes institutions publiques, privées et sociales du pays. Il a pour but d'appuyer l'effort que les organismes locaux, nationaux et extérieurs déploient pour stimuler le développement des micro-entreprises et des microproducteurs, venir en aide aux inventeurs et promouvoir la création d'une culture d'innovation nationale.

5. Assistance intégrée. Le Programme reconnaît que pour pouvoir évoluer les inventeurs, les micro-entreprises et les microproducteurs doivent pouvoir accéder réellement aux appuis financiers, mais aussi que le crédit n'est pas et qu'il est indispensable de fournir une assistance intégrée englobant tout ce qui concerne les actions de promotion et d'organisation, l'information, la formation, l'assistance technique, la promotion du commerce et les différentes orientations technologiques possibles.

Dans la mise en œuvre du Programme global, il est de la plus haute importance que les inventeurs, micro-entreprises ou microproducteurs puissent bénéficier de l'assistance d'institutions officielles.

## LES BÉNÉFICIAIRES

Le Programme global cherche à toucher tous les Mexicains, hommes et femmes, qui décident de consacrer une partie de leur temps à des activités productives, de même que ceux qui ont déjà une activité commerciale et qui souhaitent obtenir une plus juste rétribution pour le travail accompli et sont disposés à faire un effort particulier pour l'obtenir.

Le Programme a aussi été conçu pour appuyer de petites unités économiques qui sont structurellement exclues des systèmes d'assistance technique et financière.

Lorsqu'un homme ou une femme veut bien prendre le risque de consacrer ses efforts, ses compétences, son argent et sa réputation à une entreprise commerciale sans autre protection que sa propre capacité de soutenir la concurrence, le Programme global s'efforce d'assurer que cette personne obtiendra l'aide nécessaire, qu'elle devra englober : l'information, la formation, le financement, l'assistance technique, les conseils professionnels en matière de propriété intellectuelle, la promotion du commerce et les différentes orientations technologiques possibles.

### Micro-entreprises et microproducteurs

Le Programme global établit une différence stratégique entre producteurs et créateurs d'entreprises selon le degré d'importance et la place qu'ils attribuent à quatre fonctions de base de l'activité de production et d'entreprise : acquisition, production, promotion des ventes et administration.

Un homme ou une femme qui choisit de se concentrer dans les domaines de l'acquisition, de la promotion des ventes et de l'administration, entre dans la catégorie des créateurs de micro-entreprise. En règle générale, cette personne ne participe directement à la production que si elle ne peut faire autrement et, à la première occasion, recrute un ou plusieurs travailleurs à qui elle tend à déléguer l'entière responsabilité de la production.

Par contre, un micro-producteur préfère mettre sa créativité et son enthousiasme au service de la production. Il regrette généralement d'avoir à consacrer son temps et ses efforts à l'accomplissement de trois fonctions complémentaires (acquisition, promotion des ventes et administration).

La différence établie entre chefs d'entreprise et producteurs permet de mettre en relief les différentes sortes d'appuis et d'activités promotionnelles disponibles dans le cadre du Programme global et destinées non seulement à contribuer au développement des entreprises mais aussi à offrir aux producteurs la possibilité de bénéficier d'une opération d'assistance contrôlée, efficace et fiable. L'on notera que le Programme considère les micro-entreprises et les microproducteurs comme étant d'importance égale.

### Groupes d'appui aux projets des micro-entreprises

Un projet peut avoir pour but de venir en aide aux micro-entreprises et aux microproducteurs dans certaines régions ou à certains endroits, ou de renforcer certaines branches de l'activité économique à orientation plus spécialisée. Dans l'idéal, les initiatives viendront des communautés elles-mêmes.

Pour choisir et mettre en route les projets initiaux, le Programme global recommande d'appliquer les critères suivants, qui servent à définir une orientation fortement prioritaire ou stratégique:

#### Orientations fortement prioritaires:

Les projets visant les communautés marginalisées, où le Programme global pourrait activement contribuer à atténuer les niveaux de pauvreté.

Les projets pouvant servir de prototypes et d'exemples pouvant être reproduits dans différentes régions pour amorcer l'autonomisation de ces communautés.

Les projets les plus susceptibles d'être réalisés et de donner de bons résultats à court terme.



Orientation stratégique:

Les projets permettant de substituer les biens produits à des biens provenant de l'extérieur.

Les projets qui, étant donné la facilité de production et le potentiel de commercialisation d'un article, ont des chances d'être durables et financièrement autonomes à bref délai.

Les projets productifs exploitant les capacités locales dans les matières premières produites par la communauté ou la municipalité elle-même.

Participation à un projet

Un projet particulier n'est mis à exécution que si les inventeurs, les micro-producteurs ou les chefs d'entreprise en prennent la décision et qu'un Grouped' appuie aux projets des micro-entreprises a été constitué en vertu d'une lettre d'engagement dans laquelle les participants conviennent:

des'entendre sur un plan d'entreprise avec leur Organisation de développement dans le but de préciser et réaliser des bénéfices plus considérables et de les partager avec ladite organisation selon les modalités fixées dans le Programme global.

d'apporter des contributions régulières au Fonds pour la compétitivité et le développement, selon les conditions et modalités fixées dans le Programme global.

de partager le fruit de leur expérience avec d'autres membres du Grouped' appuie aux projets des micro-entreprises et de leur apporter une assistance technique et une aide à la formation.

de participer aux mesures nécessaires pour accroître la capacité collective de concourir.

si nécessaire, d'accomplir des tâches particulières avec le Grouped' appui aux projets des micro-entreprises.

de désigner des représentants au Conseil des directeurs de l'Organisation de développement.

#### IV INFRASTRUCTURE DE SOUTIEN INSTITUTIONNELLE

Les organismes locaux participant à chacun des projets sont, entre autres, les administrations des États et l'administration fédérale; les bureaux et organismes locaux; les créateurs d'entreprise qui ont réussi, les universités et les institutions de formation; les centres de recherche, les associations industrielles, les syndicats et toutes les organisations qui s'intéressent au développement des micro-entreprises, à la création d'une culture nationale d'innovation, à l'atténuation de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes et des groupes indigènes.

L'ons'efforce aussi de promouvoir la participation active de certains organismes nationaux, tels que les départements et organes de l'administration fédérale, les institutions privées d'envergure nationale, les chambres de commerce et les associations industrielles, les universités nationales, les ONG et les entreprises commerciales d'importance nationale.

Les organismes financiers multilatéraux sont considérés comme des agents externes. Ceux-ci comprennent des organismes des Nations Unies, des fondations internationales et des

institutions bilatérales pour la coopération au développement, des organes de surveillance des pratiques commerciales loyales et d'autres institutions internationales souhaitant contribuer à l'application du Programme global.

Ces organismes peuvent intervenir en mettant en route et en appuyant les projets, ainsi que le Programme global, par le moyen de différentes mesures:

Certaines dépenses, initiatives ou investissements réalisés pour consolider la phase pilote du Programme global sont financés avec des ressources pour le renforcement institutionnel incluses dans un prêt accordé à la NAFIN par la Banque interaméricaine de développement pour appuyer les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises du pays.

Avec le Secrétaire aux relations extérieures, la NAFIN a déjà commencé à prendre contact avec des groupes d'immigrants mexicains aux États-Unis, pour qu'ils appuient les projets mis en œuvre par leurs communautés et États d'origine. Le plan de collaboration ne vise pas seulement une assistance économique mais aussi une assistance technique et promotionnelle qui permettra aux communautés, par l'intermédiaire de leur Organisation de développement, de vendre leurs produits à l'étranger.

Comité des soutiens aux projets

Pour chacun des projets un comité de soutien est formé avec la participation active d'organismes locaux, nationaux et extérieurs. Ce comité peut s'acquitter de ses fonctions et responsabilités de nombreuses manières:

En fournissant ou en obtenant pour le Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises et son Organisation de développement une aide extérieure à l'exécution du projet et à la résolution des problèmes rencontrés.

En recommandant au Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises et à son Organisation de développement les moyens permettant d'atteindre plus efficacement les objectifs du projet et de suivre les principes de base et lignes directrices du Programme global.

En aidant l'Organisation de développement à conclure des accords de collaboration avec l'infrastructure locale d'appui aux entreprises. Sept accords de collaboration ont déjà été signés avec des institutions locales participant aux projets pilotes.

En apportant des subventions ou des contributions temporaires au Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises, dans le but de créer ou de renforcer le Fonds pour la compétitivité et le développement.

En adressant les ordres d'achat au Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises, aidant ainsi les participants à élargir leurs possibilités de ventes sur les marchés.

En fournissant du personnel pouvant assurer une assistance technique et une formation. Pour les six projets pilotes, plus de 15 directeurs de grandes entreprises prospères ont offert de détacher leurs meilleurs techniciens comme instructeurs aux stages de formation.

Dans le cas des entreprises d'approvisionnement, en accordant aux membres du Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises le même traitement que celui de leurs principaux clients.

Dans le cas des acheteurs, en fournissant des avis et des locaux commerciaux à des conditions spéciales, de façon à ce que le Groupe puisse commercialiser directement leurs produits par l'intermédiaire de l'Organisation de développement.

Dans le cas d'institutions de formation et de centres de recherche, en effectuant des recherches et des études pouvant être utiles au Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises.

En proposant au Groupe des candidats aux postes de membres spéciaux au Conseil des directeurs de l'Organisation de développement.

En proposant au Groupe des candidats au poste de Directeur général de l'Organisation de développement.

Aucun membre du Comité des soutiens ne peut intervenir dans le processus d'autorisation des mesures à prendre dans le processus de décisions qu'il concerne l'exécution d'un projet ou le fonctionnement de l'Organisation de développement. Ces fonctions et responsabilités appartiennent exclusivement au Groupe d'appui et sont exercées par ses représentants au Conseil des directeurs de l'Organisation de développement. Le don de ressources fait au Groupe pour mettre en route le Fonds pour la compétitivité et le développement ou l'octroi d'une aide technique, administrative ou même financière ne donne aucun droit d'intervention dans les décisions fondamentales.

#### Comités des soutiens spécialisés

Ces comités seront constitués de professionnels de haut niveau et leur rayon d'action s'étendra aux États, aux régions, au territoire national ou aux relations internationales. Leurs membres acceptent de consacrer quelques heures à l'assistance technique, à l'orientation et aux avis destinés au Directeur général et au personnel des Organisations de développement. Les comités sont organisés selon différentes disciplines:

- Techniques de production
- Financement
- Commercialisation
- Protection de l'environnement
- Chances égales de développement
- Technologie
- Acquisitions
- Secteurs industriels

#### Comité d'innovation

Les coordinateurs de groupe pour chaque projet constituent des Comités d'innovation comprenant des étudiants, des enseignants et des professionnels de renom dans le domaine des dessins et modèles industriels. La mission particulière de chaque comité d'innovation consistera à assurer que les innovations, les biens et les services du Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises répondent à des critères de confidentialité, d'originalité,

d'excellence et d'authenticité, ainsi qu'aux exigences particulières des différents compartiments du marché retenus comme objectifs commerciaux.

Comités volontaires

Les personnes souhaitant contribuer au développement des micro-entreprises, créer une culture nationale d'innovation et atténuer la pauvreté, ainsi qu'aider les jeunes, les handicapés, les personnes âgées et les femmes et encourager l'autonomisation indigène, sont invitées à participer aux Comités des volontaires assurant différentes activités de soutien.

Aide de la NAFIN

En plus des appuis financiers, la NAFIN:

Est chargée d'établir et de mettre à jour les manuels et les informations concernant le Programme global.

Organise des programmes mondiaux de formation et assure un appui technique permanent au personnel des Organisations de développement, afin d'accroître leurs compétences professionnelles.

Encourage activement la conclusion d'accords entre les Organisations de développement et les institutions d'appui publiques, privées et sociales.

Diffuse les résultats des projets auprès des Organisations de développement et organise des réunions afin d'encourager la communication et les échanges d'idées et de données d'expérience.

Joue un rôle de surveillance permanent pour assurer que les Organisations de développement respectent les dispositions du Programme global.

Agit en collaboration avec les Organisations de développement pour promouvoir les biens et les services sur le plan tant national qu'international, et négocie avec les principaux acheteurs et fournisseurs au Mexique et à l'étranger.

Encourage et négocie des mesures de soutien technique et financier avec les organisations multilatérales, les organismes bilatéraux, les fondations pour le développement en coopération, les organismes de propriété intellectuelle, les institutions de femmes, les institutions de protection de l'environnement, les organismes chargés des pratiques commerciales loyales, ainsi qu'avec des associations et clubs de Mexicains établis à l'étranger.

## VI. L'ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT

L'Organisation de développement est une société légalement constituée relevant exclusivement du Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises. Elle travaille directement avec les micro-entreprises et les micro-producteurs dans la conception et la réalisation des plans d'entreprise et contribue à rassembler les éléments nécessaires tels que

l'information, la formation, le financement, l'assistance technique, la promotion du commerce ou l'orientation technologique, tout en servant de lien entre la communauté des entreprises et les responsables de l'infrastructure de soutien.

Le Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises engagées des professionnels pour administrer les Organisations de développement. La NAFIN, le PNUD, l'UNIFEM et le Comité de soutien leur apporte une assistance afin d'en accroître la rentabilité et l'efficacité.

Les plans d'entreprise mis au point par chaque membre, avec la participation active de son Organisation de développement, sont censés atteindre un but précis lié à l'accroissement des bénéfices et des recettes.

Ces plans d'entreprise ne constituent pas un stratagème d'un genre ordinaire. Ils sont expressément conçus pour les micro-entreprises et les micro-producteurs et tiennent compte de la situation sur place et de la réalité sociale, ainsi que des perspectives de l'activité économique. Ils sont fondés sur des analyses entreprises en commun: le personnel de l'Organisation de développement et les micro-entreprises définissent et appliquent les mesures qui, à un moindre coût et avec moins de temps et d'efforts, leur permettent de parvenir à l'accroissement visé des bénéfices et des recettes.

Le micro-producteur demande à l'Organisation de développement de se charger de l'acquisition, de l'administration et de la promotion des ventes, afin qu'il puisse se concentrer sur ce qu'il fait et connaître mieux la production.

Au sein ou à l'entour du Programme global, le fait d'être plus compétitif garantit à la micro-entreprise des bénéfices plus considérables et à un micro-producteur des recettes plus élevées que celles auxquelles ils pouvaient s'attendre avant de participer au Programme global.

Si les modifications ne donnent pas les résultats attendus sur le plan des recettes, elles auront été sans objet. De même, si l'assistance technique et financière ne se traduit pas par une augmentation des bénéfices, les mesures prises sont insuffisantes et injustifiées.

C'est la raison pour laquelle les Organisations de développement ne peuvent survivre et faire des affaires que si l'aide qu'elles apportent est efficace.

Les micro-entreprises et les micro-producteurs conviennent de verser à l'Organisation de développement 25% de tout bénéfice ou recettes supplémentaire. Toutefois, si le plan d'entreprise échoue, l'organisation n'encaissera rien. Cette alliance est un accord entre un genre particulier au quel les participants apportent leurs connaissances et leurs moyens de production et l'Organisation de développement son expérience et ses compétences, de même que ses relations avec l'infrastructure d'aide aux entreprises.

Il est envisagé que les Organisations de développement collaboreront entre elles pour engager des groupes interdisciplinaires d'experts qui leur apporteront à toutes les aides spécialisées dont elles ont besoin pour remplir leurs fonctions avec plus d'efficacité et étendre leur rayon d'action. En acceptant le principe de l'accroissement des recettes comme objectif et justification des services d'entreprise, ces groupes d'assistance mutuelle peuvent partager avec le personnel des Organisations les recettes provenant de leur participation à cette augmentation des bénéfices. En consolidant leurs besoins et leurs activités, les communautés

participants au Programme global pourront accroître encore davantage leur capacité de négociation collective, notamment pour l'acquisition de facteurs de production, de matières premières et de biens d'équipement et pour le travail de promotion et de commercialisation tant au Mexique qu'à l'étranger.

Pour mettre cette initiative en route, la NAFINA a conclu un accord officiel avec le Centre des recherches et études administratives avancées, qui relève de l'Institut polytechnique national, l'organe le plus important chargé de la formation technique au Mexique, et avec un groupe interdisciplinaire de 10 experts qui a engagé une collaboration avec les directeurs des six Organisations de développement déjà en activité, dans le but exprès de consolider leurs projets et leur participation au Programme global. La NAFINA a également conclu un contrat avec l'UNAM (Université autonome nationale du Mexique), la principale université publique du pays, afin de faciliter la formation de nouveaux groupes de soutien, une fois que le Programme global aura été mis en œuvre officiellement sur tout le territoire au début de l'an 2001.

## VII. FONDS POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

Les participants sont titulaires et accroissent graduellement leurs Fonds pour la compétitivité et le développement en encaissant des subventions initiales ou des contributions temporaires versées par des organismes locaux, nationaux et internationaux, mais surtout en effectuant un placement permanent de 10% de leurs nouvelles recettes.

Afin de donner aux participants des moyens collectifs plus efficaces de concourir, le Fonds pour la compétitivité et le développement se sert de deux fonds subsidiaires dont les ressources financières sont réparties dans des proportions égales. Cinquante pour cent des ressources sont versées au Fonds subsidiaire pour le développement. La part restante de 50% constitue le Fonds subsidiaire pour la compétitivité. Ces ressources sont administrées par le Programme mondial des Nations Unies pour le développement et ne peuvent servir à couvrir des investissements et des dépenses que dans les conditions suivantes :

pour l'assistance technique et la formation des micro-entreprises et microproducteurs et du personnel de l'Organisation de développement;

pour la recherche scientifique et technologique;

pour améliorer l'image de marque du Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises;

pour renforcer la capacité de l'Organisation de développement de fournir des services;

pour mettre au point et imprimer des catalogues, des fascicules et des documents de promotion;

pour cofinancer les programmes et les projets spécialisés réalisés avec des institutions officielles d'aide aux entreprises;

pour tirer parti de l'expérience acquise, en invitant à participer aux projets les experts du Mexique et de pays étrangers et en organisant des visites de recherche;

pour créer des archives audiovisuelles et écrites concernant l'exécution des projets et les opérations qui sont révélées fructueuses;

pour créer ou acquérir des prototypes d'unités de production, dans le but d'exploiter les avantages compétitifs des micro-entreprises;

pour réaliser des échantillons, des dessins et modèles, des prototypes et des innovations technologiques;

pour permettre la participation à des foires et expositions commerciales nationales et internationales, à des voyages d'affaires et à des activités de promotion des ventes;

pour aider les participants à réduire la charge de travail inutile;

pour mettre en route des initiatives individuelles ou conjointes avec d'autres Organisations de développement en vue d'un stockage centralisé, de la vente de produits et de la création de mécanismes de distribution au Mexique et à l'étranger;

pour participer au Système d'informations spécialisé du Programme global pour les micro-entreprises et pour établir des liens avec d'autres centres d'information et bases de données;

pour réaliser des études et des recherches concernant les marchés.

Au début de la quatrième année d'existence des Fonds pour la compétitivité et le développement, les actifs (50%) déposés au Fonds subsidiaire pour le développement pourront être utilisés individuellement par les micro-entreprises et les micro-producteurs dans l'un ou plusieurs des cinq buts suivants :

Couvrir les dépenses médicales des membres et de leur famille proche.

Couvrir les frais d'éducation des enfants des membres, conformément aux critères fixés par le Conseil des directeurs de l'Organisation de développement.

Couvrir les frais de construction d'un logement ou de travaux d'amélioration.

Constituer une caisse de retraite pour le personnel pouvant être utilisée à partir de l'âge de 60 ans.

Effectuer des investissements relatifs à des travaux d'intérêt public.

Chaque membre du Grouped' appuiaux projets des micro-entreprises décidera de la façon dont les ressources du Fonds subsidiaire pour le développement seront décaissées. Le participant aura droit au pourcentage que le montant des escotisations personnelles représente dans le total des montants déposés dans les comptes du Fonds.

Ces fonds d'affectation spéciale, officiellement constitués auprès de banques commerciales, servent également au versement direct de crédits aux micro-entreprises ou aux transferts directs par les Organisations de développement, ce qui permet non seulement d'apporter une aide financière au Grouped' appuiaux projets des micro-entreprises, mais aussi de donner accès à des aides financières officielles.

Lorsque le remboursement d'un prêt arrive à échéance, l'institution détenant le compte du fonds d'affectations spéciale utilise les ressources disponibles des Fonds pour la compétitivité et le développement pour rembourser à la NAFIN ou tout autre intermédiaire financier le capital et les intérêts convenus.

Lorsque le montant détenu par le fonds d'affectations spéciale pour le remboursement des prêts dépasse les montants reconstitués par les Organisations de développement ou par des micro-entreprises agréées, le montant au Fonds pour la compétitivité et le développement subit une réduction. En pareil cas, le Conseil des directeurs des Organisations de développement délivre aux membres du Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises une notification de non-respect d'un engagement.

De cette façon, les Fonds pour la compétitivité et le développement servent de sources directes de paiement pour les prêts accordés aux Organisations de développement ou aux micro-entreprises, dont les unes et les autres effectuent des dépôts pour constituer même accroître les actifs détenus par le Fonds. Grâce à ce mécanisme, l'obligation d'effectuer en temps voulu les remboursements de prêts appartient essentiellement au Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises et non à la NAFIN ou aux intermédiaires financiers.

## VIII. ASSISTANCE FINANCIÈRE

La NAFIN ouvre des lignes de crédit autonomes au bénéfice du Groupe d'appui aux projets des micro-entreprises et de son Organisation de développement, pour un montant initial allant jusqu'à deux fois le montant déposé au Fonds pour la compétitivité et le développement au cours des trois premiers mois de fonctionnement.

Le montant des lignes de crédit peut être doublé tous les six mois ou réduit lorsque les engagements financiers des Organisations de développement et des micro-entreprises le permettent. Au cours d'une période de deux ans et demi, la ligne de crédit peut être augmentée jusqu'à concurrence de l'équivalent de soixante-quatre fois le montant du dépôt initial.

La NAFIN a ouvert cinq lignes de crédit d'environ 435 000 dollars É.-U. mais les Groupes d'appui aux projets des micro-entreprises n'ont demandé que 30 crédits pour des investissements en capital fixe représentant moins de 30 000 dollars. Au cours de la première étape, les Organisations de développement utilisent leur nouvelle capacité de négociation pour obtenir des fournisseurs une aide financière préférentielle et, dans certains cas, ont eu recours aux ressources des Fonds pour la compétitivité et le développement pour financer leurs besoins en capitaux de roulement. Les communautés ont réussi à plus que doubler leurs recettes mensuelles pratiquement sans aide financière, ce qui prouve que dans certains cas le crédit est pas essentiel.

Le crédit est accordé directement à l'Organisation de développement une fois qu'elle est autorisée à administrer les capitaux de roulement collectifs ou lors que des fonds doivent être utilisés pour des investissements en capital fixe. Dans le deuxième cas, l'Organisation de développement, en vertu d'un mécanisme de location-bail, transfère le capital immobilisé à la micro-entreprise, qu'il a droit de dernier ressort de l'acheter à un prix symbolique.

L'infrastructure des banques commerciales ou des intermédiaires financiers non bancaires jouissant d'une bonne réputation peut aussi concourir à l'opération de sorte que



progressivement, et grâce à une alliance stratégique avec l'Organisation de développement, ceux-ci prennent la place de la NAFIN en assumant les risques attachés au crédit.

#### Montant du crédit

Le montant du crédit doit toujours être le montant recommandé par le plan d'entreprise, mais lorsqu'un crédit est accordé à un micro-entreprise et que celle-ci effectue les remboursements à l'échéance, elle se met peu à peu dans une position qui lui permet de recevoir une assistance financière accrue. En pareil cas, elle aura automatiquement droit à un crédit ultérieur pouvant atteindre 1,5 fois le montant du prêt remboursé.

De cette façon, le Programme global reconnaît la solvabilité des micro-entreprises qui respectent leurs obligations et engagements.

#### Taux d'intérêt

En ce qui concerne le coût des fonds, le Programme global note que, paradoxalement, il est tout à fait exact que les micro-entreprises sont plus à même de résister à l'impact d'une augmentation des taux d'intérêt, puisque le taux de rendement interne est inversement proportionnel à la dimension de l'entreprise.

Cette plus grande capacité de payer des taux d'intérêt plus élevés permet aux micro-entreprises de couvrir des coûts de fonctionnement relativement plus élevés lorsqu'elles ont recours au crédit; elle compense aussi l'absence de garanties de type classique et le fait qu'elles sont traditionnellement considérées comme des institutions à plus haut risque par le système bancaire officiel. Naturellement, pour qu'elles puissent fonctionner sur une base rentable, elles doivent disposer de mécanismes dynamiques et de modalités de micro-crédits spéciales. Le Programme global travaille dans ce sens avec le système d'intermédiation financière.

Bien qu'il soit bon de se débarrasser du mythe selon lequel les micro-entreprises ont besoin de taux d'intérêt bonifiés, il est évident aussi que dans le cadre du Programme global cela ne signifie pas qu'elles puissent toujours absorber en valeur réelle des taux d'intérêt excessifs et disproportionnés, surtout lorsqu'ils agissent de financer des activités manufacturières et des investissements consacrés aux immobilisations.

L'on reconnaît d'une manière générale que ce qui importerait véritablement au petit producteur est de pouvoir accéder en temps voulu à une source de crédit adaptée à ses besoins; il faut toutefois noter aussi que des taux d'intérêt extrêmement élevés affectent le développement des micro-entreprises et ne profitent qu'aux intermédiaires financiers, ce qui, évidemment, n'aide pas économiquement ou socialement à atténuer la pauvreté.

Dans le cadre du Programme global, les Organisations de développement et les micro-entreprises qui reçoivent des prêts effectuent des remboursements du capital et versent des taux d'intérêt qui sont les mêmes que ceux qu'elles auraient à payer à une banque commerciale si elles y avaient accès. En d'autres termes, elles bénéficient d'un traitement égal à celui des clients privilégiés des banques commerciales, même si leurs prêts initiaux ne portent que sur des montants relativement réduits. Cela est possible grâce au fait que l'Organisation de développement accompli tout le travail préalable nécessaire à l'autorisation du crédit.

Par ailleurs, la NAFIN ne cherche pas à jouer indéfiniment le rôle de l'institution financière de premier rang. En ce qui concerne l'assistance financière, le Programme global vise à donner aux micro-entreprises et aux micro-producteurs la possibilité de faire preuve de leur solvabilité aux institutions intermédiaires financières officielles. Ils'agit aussi de montrer aux banques commerciales et à d'autres institutions officielles de crédit que les micro-entreprises peuvent être des clients intéressants sur le plan commercial.

Mécanisme de location - bail

Le Programme global accorde une importance particulière aux investissements en capital fixe, qui sont le seul moyen pour les micro-entreprises de moderniser leur production et de réaliser une formation brute de capital.

Le mécanisme financier mis en place offre un moyen grâce auquel l'Organisation de développement (ODF) reçoit un crédit de la NAFIN ou d'un autre intermédiaire financier et acquiert directement les actifs immobilisés dont ont besoin les entreprises. L'ODF, à son tour, délivre un contrat de location - bail à chacune des micro-entreprises, en vertu duquel elles sont obligées de payer un montant de loyer convenu à une certaine date et ont le droit de conserver l'actif à la fin du bail en échange d'une somme très modeste.

De leur côté, les bénéficiaires conviennent qu'en cas où ils ne pourraient respecter leurs engagements financiers, leurs biens et leurs droits seront automatiquement transférés à une autre micro-entreprise qui s'engage à reprendre les remboursements. Dans ce cas, celle-ci reçoit et utilise les biens et profite de tout remboursement déjà effectué par le précédent détenteur du bail.

## IX. PROMOTION DU COMMERCE

Ce volet du Programme global cherche surtout à améliorer la conception et la qualité des produits afin que des biens puissent être vendus sur des marchés plus évolués où le travail manuel et les compétences individuelles, ainsi que la production spécialisée, sont appréciés à leur juste valeur. Toutes les catégories d'intermédiaires sont éliminées et les produits vendus directement par les Groupes d'appui aux projets des micro-entreprises par l'intermédiaire de leurs Organisations de développement.

En fait, un des principes directeurs du Programme global est d'encourager les micro-entreprises et micro-producteurs à se préparer à aborder des créneaux particuliers du marché où les petits producteurs jouissent d'avantages compétitifs importants.

Par ailleurs, la conclusion d'alliances et d'accords de travail avec les succursales de magasins, les supermarchés et les mini-marchés est une mesure importante, de même que toute action visant à obtenir des participants qu'ils produisent les biens demandés et acceptés par ces marchés.

Le Programme global facilite et encourage la création au Mexique et à l'étranger de centres commerciaux pour les micro-entreprises, qui appartiendront aux participants par l'intermédiaire de leurs Organisations de développement et seront gérés conformément aux principes et avec l'aide des organismes de surveillance des pratiques commerciales loyales, dont le rôle est de promouvoir un développement juste et équitable dans un ensemble de pays développés.

Les micro-entreprises et microproducteurs participant au Programme ne demandent pas la charité ni des subventions: ils veulent tout simplement qu'on applique des principes de loyauté aux opérations commerciales.

C'est grâce à un traitement équitable que les producteurs à faible revenu pourront rester dans leurs propres communautés tout en améliorant le bien-être de leurs familles et en accroissant leur potentiel commercial par leur créativité, la conjugaison de leur effort et leur esprit d'entreprise.

### Perspectives

Le Mexique passe par une phase de transformation politique d'importance historique. Pour la première fois depuis plus de 70 ans, un processus démocratique a donné la victoire au candidat du parti d'opposition et la perspective de pouvoir stimuler la création d'une culture nationale d'innovation, de même que le développement des micro-entreprises, est prometteuse.

L'ampleur et la portée de la phase initiale du Programme global sont actuellement débattues avec l'équipe du président récemment élu. Selon un scénario prudentiel à prévoir qu'au cours de la première année (2001), l'on pourrait mettre en route tous les projets en préparation, au bénéfice de 120 communautés pauvres dans 22 États de la République, comptant 24 000 participants environ, chiffre qu'on pourrait certainement doubler d'ici la fin de l'année si l'on obtient les mêmes résultats qu'avec les six projets pilotes.

Le nombre de projets du Programme global et d'Organisations de développement pourrait doubler chaque année si le plan d'exécution bénéficie d'une plus grande autonomie dans l'utilisation des contributions et de la participation des gouvernements des États et des organismes extérieurs. Il serait bon que le programme ait des ressources indépendantes qu'il puisse consacrer aux groupes et communautés qui ont été partiellement soutenus par différentes associations civiles et non lucratives, de même qu'aux organisations de micro-crédit qui souhaitent s'en tenir à distance et éviter le risque évident d'une politisation des projets.

Les plans d'avenir ce qui concerne le groupe des inventeurs et des micro-entreprises visent à diversifier et à encourager la création de différents ODF, selon la spécificité des innovations technologiques en jeu. L'on pourrait donc prévoir pour l'avenir une ODF Innovation médicale, une ODF Innovation construction et une ODF Communications, pour ne mentionner que certaines des organisations possibles.

C'est un fait bien connu que l'innovation scientifique et technologique a besoin d'être soutenue pour pouvoir être orientée vers la production de biens et de services. L'aide apportée à nos hommes et femmes exceptionnels et la reconnaissance de leur effort ne doivent pas être considérées comme un acte de charité ou une simple bonne action de la part des institutions publiques ou privées. C'est, au contraire, la juste récompense que méritent ceux qui ont fait preuve d'ingéniosité. Les créateurs doivent trouver un terrain fertile où leurs idées peuvent porter leurs fruits. La vie de millions de personnes en sera enrichie et simplifiée.